

L'hon. M. Pickersgill: A mon sens, la seconde partie de la question s'adresse plutôt au ministre des Finances, car cette ligne de conduite a été appliquée quand il était à mon poste actuel.

Ma déclaration n'était pas tout à fait conforme à ce qu'a dit le député dans la première partie de sa question; mais je tentais de dire que si un immigrant,—nous tâchons de ne pas admettre des immigrants qui deviendront indigents,—devient indigent, nous défrayons sa subsistance durant la première année jusqu'à ce qu'il puisse trouver un emploi ou un autre moyen de se tirer d'affaire. Nous ne les encourageons pas à considérer cela comme le mode de vie normal, mais ces dispositions visent à leur permettre de tenir le coup durant de brèves périodes de chômage alors qu'ils ne se trouvent pas au pays depuis assez longtemps pour être admissibles aux prestations locales de bien-être social.

M. Fulton: Le ministre a-t-il étudié le problème qui a été discuté ici, plus tôt, au cours de la session, au sujet des dispositions à prendre quant à l'accueil des réfugiés hongrois? Il était peut-être un peu tôt, à ce moment-là, pour dire si le gouvernement aurait à assumer une plus grande responsabilité ou si les réfugiés s'adapteraient assez promptement au mode de vie canadien. De ce côté-ci de la Chambre, nous étions d'avis que le gouvernement fédéral devait prendre d'autres mesures pour établir des centres d'accueil et de bien-être en attendant que ces gens s'habituent au régime canadien. Il y a des controverses constantes dans les journaux, et je me suis demandé si le ministre était en mesure de nous communiquer d'autres renseignements sur ce sujet à la lumière des nouvelles constatations qu'on a faites.

L'hon. M. Pickersgill: D'après les constatations que nous avons faites, je pourrais dire très succinctement que nous n'avons pas eu de difficulté jusqu'ici à trouver un gîte aux réfugiés Hongrois, grâce surtout aux Canadiens qui leur ont offert l'hospitalité ou qui les ont logés moyennant paiement. Il y a un certain nombre de vastes centres d'accueil dans les diverses parties du pays. Le gouvernement de l'Ontario a établi deux centres et en a fermé un récemment parce qu'il l'a jugé inutile dorénavant. Il sera peut-être nécessaire d'improviser des installations supplémentaires dans un ou deux endroits d'ici deux ou trois mois, non seulement pour les Hongrois, mais pour d'autres immigrants qui auraient besoin d'un abri quelconque pour un jour ou deux.

Ce qu'il y a de plus satisfaisant dans l'arrivée des Hongrois, c'est que la plupart d'entre eux ont si vite réussi à se loger dans les

diverses localités et, compte tenu de la saison, que tellement d'entre eux se sont trouvés un emploi.

M. Fulton: Comment se présente la situation en ce qui concerne la participation aux frais d'établissement des diverses provinces avec lesquelles on a négocié à cette fin? La question est-elle réglée et, sinon, quelles difficultés restent encore à aplanir?

L'hon. M. Pickersgill: Je ne sais s'il est possible de dire que toutes les difficultés sont surmontées. Nous avons eu quelques entretiens, et une partie de la correspondance à ce sujet a été déposée sur le bureau de la Chambre; mais il y a eu, depuis, un autre échange de communications avec le gouvernement ontarien. Pour ce qui est du gouvernement fédéral, nous avons simplement proposé à l'Ontario d'effectuer des versements aux mêmes conditions que nous offrons à la Saskatchewan. L'Ontario a toutefois parfaitement le droit de décider s'il veut ou non accepter notre argent. Dans le cas de la Saskatchewan, il y a eu quelques problèmes de moindre importance qui n'ont pas tous été résolus. Je pense que les dispositions que nous avons prises avec le Manitoba, la Nouvelle-Écosse, l'Alberta, la Colombie-Britannique, Terre-Neuve et l'Île du Prince-Édouard sont complètement satisfaisantes. Je crois qu'il y a encore quelques pourparlers en cours avec le Nouveau-Brunswick. Aucun de ces entretiens n'a fait obstacle au mouvement des réfugiés.

M. Herridge: Un aspect de la question me cause du souci. Mon attention y a été appelée par des milieux responsables des services de placement de Toronto. Par exemple, plusieurs anciens combattants, parmi les plus âgés, ont perdu leurs situations au bénéfice de réfugiés. Un concierge gagnait \$125 par mois; le propriétaire de l'immeuble l'a congédié pour le remplacer par un réfugié hongrois qu'il paie \$60 par mois. Le ministre fait-il tout ce qu'il peut pour mettre fin à cela?

L'hon. M. Pickersgill: Assurément ni mon ministère ni le Service national de placement ne font rien pour encourager pareille chose. Nous faisons tout pour prévenir cela. Il m'est arrivé plusieurs fois d'entendre des rapports de ce genre, et je ne prétends pas qu'ils soient faux mais, à ma connaissance, personne n'a encore soumis à nos services un cas précis en nous demandant d'y remédier.

M. Herridge: Le ministre voudrait-il par l'intermédiaire du ministre du Travail, demander au Service national de placement d'aller aux renseignements?

L'hon. M. Pickersgill: Volontiers.